

Avis de recrutement des experts chargés de réaliser des expertises immobilières de la Banque.

Avis d'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution de ses diverses missions, la BANCOBU désire recruter des Experts immobiliers dont la mission consistera à réaliser des expertises des immeubles proposés en garantie par ses clients tant internes qu'externes ainsi que les immeubles de la Banque localisés sur tout le territoire national.

Cet avis de recrutement est ouvert à toute personne physique ou morale agissant sur le territoire national ayant les capacités financières et techniques requises pour la réalisation des missions susmentionnées.

Les missions détaillées de l'Expert sont les suivantes :

- Réaliser, actualiser les expertises et/ou faire des contre expertises des immeubles présentés en garantie par la clientèle de la Banque et la présentation des rapports d'expertise dans les meilleurs délais qu'il faudrait préciser dans l'offre. Le paiement sera à charge de la même clientèle ;
- Réaliser, actualiser les expertises et/ou faire des contre expertises des immeubles de la Banque et la présentation des rapports d'expertise dans les meilleurs délais qu'il faudrait préciser dans l'offre. Le paiement sera à charge de la Banque;
- Réaliser, actualiser les expertises et/ou faire des contre expertises des immeubles de son personnel et la présentation des rapports d'expertise dans les meilleurs délais qu'il faudrait préciser dans l'offre. Le paiement sera également à charge de la Banque.
- Participer aux missions ponctuelles qui pourraient être éventuellement demandées par la Banque.

1. Conditions de participation

Les conditions de base de participation sont les suivantes :

- Statuts notariés de la société ou Curriculum vitae de l'expert ;
- Numéro d'Identification Fiscale;
- Registre de Commerce ;
- Attestation de non redevabilité de l'OBR valide en original ou copie certifiée
 Conforme à l'original.

2. Présentation des offres

2.1. Offre technique

L'offre technique devra renfermer:

- L'approche méthodologique à suivre dans la réalisation de la mission d'expertise des immeubles :
- Expérience de la société ou de l'Expert d'au moins cinq ans dans le domaine d'expertise ou dans la réalisation des missions similaires avec des attestations de services rendus;
- Les experts et personnel clé alignés, leur Curriculum vitae et attestation de services rendus;
- Le délai de réalisation des expertises et présentation du rapport à la Banque.

2.2. Offre financière

L'offre financière devra comprendre un tableau qui détaille le prix de rémunération en pourcentage de la valeur d'expertise pour chaque expertise immobilière et en fonction de la localisation des immeubles concernés.

Le modèle du tableau à remplir est le suivant :

Valeur d'expertise	Bujumbura	Bujumbura Rural et la	Ailleurs à l'intérieur
immobilière	Mairie	province de Bubanza	du Pays
De 1 à 500 Millions			
De 501 à 1 000 Millions			
De 1 001 à 1500 Millions			
Supérieure à 1500 Millions			

NB.

- Les pourcentages de la valeur d'expertise présentés comme offre financière devront être indiqués toutes taxes comprises;
- Les Experts à retenir devront accepter de s'aligner sur les mêmes prix des prestations, référence faite par rapport à l'offre la mieux distante.
- Le contrat sera d'une année renouvelable après évaluation des prestations.

3. Dépôts des offres

Les offres sous pli-fermé avec mention « offre pour le recrutement des experts immobiliers de la BANCOBU » devront être déposées au secrétariat de la BANCOBU, sis à Rohero, 84 Chaussée Prince Louis Rwagasore, B.P. 990 Bujumbura contre récépissé au plus tard le 15/10/2024 à 16 Heures.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous envoyer un message email à l'adresse info@bancobu.com.